

Session : 3<sup>o</sup> session du MUNUCCLE

Commission : PNUD

Question : Qu'est-ce qu'une vie décente ?

Rapporteur : Finlande

Co-signataires : Chili, Kenya, Uruguay

La Commission du développement social,

*Rappelant que le sans-abrisme est une situation dans laquelle une personne ou un ménage n'a pas un espace habitable, la sécurité d'un contrat de bail, des droits respectés ni la faculté de développer des relations sociales. Le sans-abrisme est la manifestation de la pauvreté extrême et de l'échec d'une multiplicité de systèmes et de la mise en œuvre des droits humains,*

*Soulignant que le sans-abrisme résulte à la fois de causes structurelles, comme la pauvreté, le chômage, la discrimination ou l'exclusion sociale, et de causes personnelles comme les maladies mentales ou chroniques et la violence domestique. Le phénomène accélère également d'autres formes de privation, comme les maladies infectieuses, la malnutrition, la vulnérabilité à la violence civile ou politique,*

*Réaffirmant notre volonté de contribuer au renforcement d'aide et lutter contre cette forme néfaste de discrimination systémique et d'exclusion sociale,*

1. Demande d'assurer l'accès de tous à un logement, accompagné d'un système de protections sociales afin de lutter contre le sans-abrisme. Notant que ces opérations nécessitent une étude de chacune des situations, différentes selon les pays, s'interrogeant sur la capacité d'implantation d'éventuelles infrastructures provisoires ou non, perturbées notamment par des facteurs économiques, politiques ou encore sociaux, tels que la guerre, la religion ou encore la présence de peuples autochtones.

2. Exige un élargissement des systèmes de protection sociale pour éviter que les personnes ne tombent dans le sans-abrisme à la suite de chocs liés à la maladie ou à la perte d'emploi, encourageant dans ces cas extrêmes, le don d'approvisionnement de secours aux victimes. Appelant les hommes et femmes d'affaires, les particuliers, ou encore les différentes organisations internationales aux dons de logements provisoires, et autres moyens essentiels au premier secours dans le domaine de la santé, tels que de tentes, couvertures, matelas, eau, médicaments, ou encore vêtements.

3. Propose d'élargir l'aide à la population de sans-abri plus âgée qui augmente rapidement et ainsi qu'au plus jeunes qui sont également vulnérables au sans-abrisme en raison de leur manque de stabilité financière et de ressources. De plus faire de même pour tous les sans-abris d'un territoire lors d'un impact des catastrophes

naturelles, en finançant un comité de recherche pour concevoir des infrastructures capables de résister aux catastrophes naturelles puis en mettant en œuvre leur construction.

4. Encourage de mettre en œuvre les principes de « Housing First », un programme sur lequel s'appuie le gouvernement de la Finlande et qui est fondé sur une idée simple : donner aux gens un logement temporaires pour les sans-abris sous condition de rechercher un emploi et de participer à la vie économique du pays.

5. Invite les autres comités des Nations Unies concernés à contribuer à ce projet proposé par la Finlande, exemple et seul pays de l'Union européenne à avoir réussi à faire reculer le sans-abrisme